

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

# Etudier à Montpellier

Carrefour du  
sud de l'Europe



Edition 2004

# Montpellier

## BIENVENUE

### SOMMAIRE

#### MONTPELLIER

Bienvenue	p.1
Etudier à l'université	p.2

#### FORMALITES

1ères démarches	p.3
Obtenir son titre de séjour	p.4

#### VIE PRATIQUE

Accueil	p.5
Budget	p.6
Logement	p.7
Santé	p.9

#### MEMO

Calendrier	p.10
------------	------

### EDITO

Montpellier a une longue et riche tradition universitaire ; son université est l'une des toutes premières fondées en France (en 1289) et sa faculté de médecine est la plus ancienne du monde occidental.

Actuellement, le pôle montpellierain, avec ses trois universités et ses centres de recherche, possède une reconnaissance internationale dans nombre de domaines : les établissements d'enseignement supérieur seront heureux de vous accueillir, notamment en master et pour préparer un doctorat.

Malgré les efforts importants qui ont été faits pour élargir l'offre de logement aux étudiants, il vous faut toutefois être parfaitement conscient des difficultés considérables de logement sur l'agglomération montpelliéraine, confrontée depuis quelques années à une forte pression démographique : aucune garantie ne peut donc vous être donnée sur ce point. Néanmoins, les services des relations internationales des universités, comme ceux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) seront à votre écoute pour faciliter votre insertion dans les cursus de formation et dans la vie de la cité.

Le présent document a pour objectif de vous donner les premières informations indispensables.

Je vous souhaite de fructueuses études dans nos universités.

**William MAROIS**

Recteur de l'Académie de Montpellier  
Chancelier des Universités

# Montpellier

## ETUDIER A L'UNIVERSITE

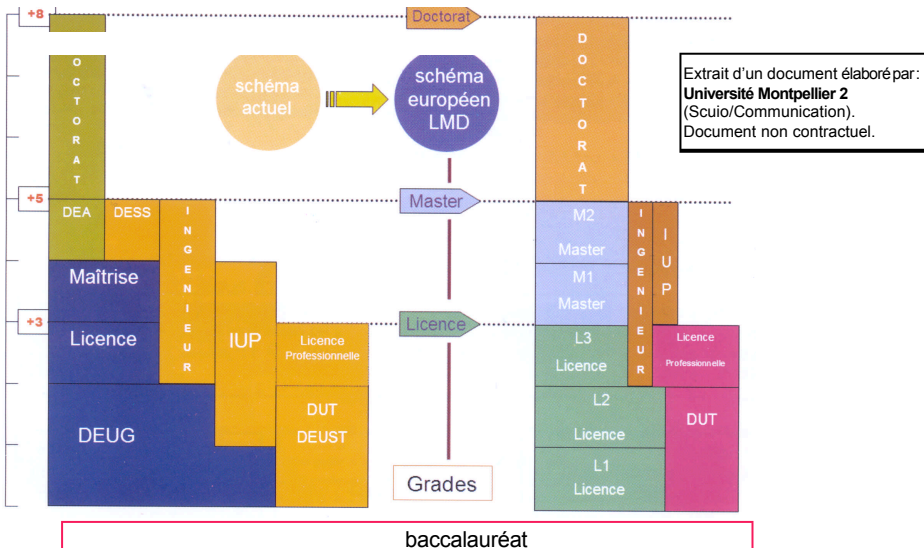
La construction de l'espace européen de l'Enseignement Supérieur doit entraîner une modification de la structure de l'offre de formation et une rénovation des pratiques pédagogiques et des procédures d'évaluation. Les Universités de Montpellier sont en instance d'habilitation et si les propositions qu'elles ont faites sont retenues, l'offre de formation en vigueur pour l'année universitaire 2003-2004 sera partiellement modifiée à la rentrée 2004-2005.

Les changements retenus concernent principalement les points suivants :

L'architecture des études sera désormais fondée sur trois grades : **Licence**, **Master**, **Doctorat** (d'où le sigle **L.M.D.**) et sur une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignements. Une plus grande mobilité internationale imposera non seulement une lisibilité accrue des connaissances acquises mais également la mise en œuvre du **Système Européen de Crédits capitalisables et Transférables** (crédits **ECTS**).

Si, dans l'ensemble, le contenu même des enseignements ne sera pas fortement modifié (on notera cependant une accentuation des enseignements en langues et en informatique appliquée), la réforme touchera de manière plus incisive les pratiques pédagogiques (méthodologie, utilisation des technologies, travail personnel, par exemple), les modalités de contrôle des connaissances (contrôle continu privilégié) et la validation des parcours (compensation et capitalisation).

### La nouvelle configuration des diplômes universitaires



[www.univ-montp1.fr](http://www.univ-montp1.fr)

[www.univ-montp2.fr](http://www.univ-montp2.fr)

[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)



# Formalités

## 1 ÈRES DEMARCHES

### AVANT DE PARTIR

#### (Étudiants hors Union Européenne et Espace Économique Européen).

Pour venir étudier en France, les formalités à accomplir sont fixées au niveau national. Le séjour doit se préparer bien à l'avance.

La compréhension de la langue française est indispensable. Les enseignements et les examens se déroulent en français.

L'essentiel des démarches consiste à obtenir :

- une pré-admission dans un établissement d'enseignement : les procédures varient en fonction du type d'établissement (Université, Ecole, IUT ...), de la filière de formation envisagée (langue, médecine...) et du niveau d'accès.
- un visa de long séjour pour études

Toutes ces formalités sont décrites :

- dans le guide "Je vais en France", édité chaque année par le CNOUS et disponible dans tous les consulats et sur le site web [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)
- sur les autres sites nationaux :  
[www.education.gouv.fr/int/etud.htm](http://www.education.gouv.fr/int/etud.htm)  
[www.france.diplomatie.fr/venir/index.html](http://www.france.diplomatie.fr/venir/index.html)  
[www.edufrance.fr](http://www.edufrance.fr)  
[www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)

Pour obtenir les adresses des services culturels, ambassades et consulats français à l'Étranger, consultez le site :

[www.expatries.org/Annuaire/repdipt.asp](http://www.expatries.org/Annuaire/repdipt.asp)

### A L'ARRIVÉE

#### INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ

Les étudiants étrangers qui viennent à Montpellier dans le cadre d'un accord inter gouvernemental ou inter universitaire doivent, dès leur arrivée, se diriger vers l'organisme qui est chargé de les accueillir (service des relations internationales de l'établissement, bureau Erasmus, CROUS, EGIDE). Il leur sera indiqué les démarches à accomplir pour obtenir leur carte d'étudiant.

Tous les autres étudiants doivent s'adresser au bureau des étudiants étrangers lorsqu'il existe, ou au bureau des inscriptions de l'établissement dans lequel ils sont pré-admis (voir les coordonnées en dernière page du document).

Cette inscription vous permettra d'obtenir un certificat de scolarité ou une carte provisoire d'étudiant.

La carte définitive d'étudiant est délivrée après l'obtention de la carte de séjour.

⇒ **Attention** : cette inscription ne vous donne pas accès à un logement CROUS. L'inscription à l'Université et la recherche de logement sont des formalités totalement indépendantes.

Pour les recherches de logements, reportez-vous aux pages 7 et 8 du document.

# Formalités

## OBTENIR SON TITRE DE SEJOUR

### LE TITRE DE SEJOUR

Tout étudiant étranger qui vient en France pour un séjour d'études supérieur à trois mois doit demander une carte de séjour.

Les formulaires sont à retirer soit dans l'établissement d'enseignement, soit au Point Accueil Etudiants Etrangers du Pôle universitaire européen, soit à la préfecture.

**Pour obtenir cette carte, il lui faudra :**

#### **Passeport et visa**

Les étudiants hors EEE doivent être titulaires d'un passeport dont la durée de validité couvre la durée du séjour et d'un visa long séjour pour études "étudiant" D xxx ou C "étudiant - concours".

Quelques étudiants ont un visa "dispense de carte de séjour". Ils n'ont pas de demande de carte de séjour à faire mais ils devront quitter le territoire français au plus tard le dernier jour de validité de leur visa (et ils n'auront pas droit à l'aide au logement de la CAF).

⇒ **Attention : il est impossible à l'étudiant de régulariser sa situation en France s'il est seulement muni d'un visa de court séjour (tourisme).**

#### **Couverture sociale**

Tous les étudiants (s'ils n'ont pas dépassé l'âge limite) doivent adhérer au régime étudiant de la Sécurité Sociale.

Pour ceux qui ont dépassé la limite d'âge, une Couverture Médicale Universelle est possible.

#### **Contrôle médical**

Pour les 1ères demandes de titre de séjour, les étudiants doivent remplir une demande de contrôle médical auprès de l'OMI de Marseille via la Préfecture de Montpellier. L'étudiant sera convoqué pour passer le contrôle. La carte de séjour est délivrée après ce contrôle et le paiement d'un timbre fiscal de 55 €.

#### **Justificatif de domicile**

Contrat de location ou quittance EDF ou Télécom ou certificat d'hébergement.

#### **Attestation de ressources**

Justificatif tel qu'il a été fourni pour obtenir le visa : attestation de bourse, ou prise en charge d'une personne résidant en France avec pièces justificatives, ou attestation d'un versement de fonds sur un compte bancaire d'un montant minimum de 442 € par mois (attestation de la banque du pays d'origine en français), ou d'une somme minimum de 4268 € sur un compte bancaire en France.

#### **Certificat de scolarité**

**2 photographies d'identité** (les photocopies de photographies ne sont pas acceptées) et 2 enveloppes timbrées.

### **Attention !**

La constitution du dossier de bourse et de logement à saisir sur internet ne vous concerne pas. **Si vous saisissez une demande sur internet, elle sera rejetée.**

Les demandes de bourse du gouvernement français se font auprès des services culturels de la représentation diplomatique la plus proche de votre domicile.

### LE POINT ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS DU POLE UNIVERSITAIRE EUROPEEN

Les étudiants étrangers de toutes nationalités sont accueillis par du personnel multilingue. Vous pouvez y accomplir les formalités administratives (carte de séjour), remplir votre dossier CAF, trouver de l'aide dans la recherche d'un logement, recevoir des conseils, disposer d'une importante documentation, consulter internet.

163 rue Auguste Broussonnet  
34090 Montpellier  
Tram arrêt Albert 1er

Ouvert de septembre à décembre de 10h à 17h, de janvier à mai de 14h à 17h et toute l'année sur rendez-vous.

☎(00) 33 4 67 41 67 87 - Fax : (00) 33 4 67 41 93 34  
accueil@poluniv.univ-montp2.fr  
www.poluniv-mpl.fr

### LE CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE

Le CRIJ est un espace d'information sur tous les sujets qui concernent les jeunes : (études, formation, emploi, logement, santé, loisirs, auto stop, internet ...).

3 avenue Charles Flahault  
34000 Montpellier  
tram arrêt Philippidès  
Ouvert le lundi de 14 h à 18 h, du mardi au jeudi de 9 h à 13h et de 14 h à 18 h, le vendredi de 9 h à 13 h  
☎(00) 33 4 67 04 36 66  
www.crij-montpellier.com

### LE CROUS DE MONTPELLIER

Bourses, logements, restauration, culture, emploi, service international ou social, le CROUS facilite votre vie étudiante en vous proposant de multiples services.

Un service accueille tous les étudiants étrangers et plus précisément les boursiers du gouvernement français, de certains gouvernements étrangers et de différents organismes internationaux dont il a la charge et assure :

- La gestion de la bourse,
- Le suivi pédagogique,
- Des programmes d'activités culturelles,
- L'hébergement.

2 rue Monteil 34033 Montpellier  
Tram arrêt Boutonnet  
Service accueil des étudiants internationaux ouvert du lundi au vendredi sur rendez-vous de 9h à 12h sans rendez-vous de 13h à 16h  
international@crous-montpellier.fr  
☎(00) 33 4 67 41 50 38 - Fax : (00) 33 4 67 41 50 29

### L ESPACE MONTPELLIER JEUNESSE

Tout y est répertorié : actualités, loisirs, sports, culture, voyages, séjours à l'étranger, job, orientation, stages ...

Vous y trouverez également des services : point phone, minitel, ordinateur, photocopieur.

8 rue Maguelonne 34000 Montpellier  
tram arrêt Comédie  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h  
☎(00) 33 4 67 92 30 50 - Fax : (00) 33 4 67 92 36 82

### OBLIGATION DE RESSOURCES

La loi française exige que l'étudiant étranger justifie de **moyens suffisants d'existence** soit un **minimum mensuel de 442 €**. L'existence de ces ressources peut être prouvée notamment par :

- Une attestation de bourse d'études,
- Une prise en charge par un répondant solvable établi en France,
- Un ordre de virement permanent.

### UN PREMIER MOIS DIFFICILE

Ces 442 € sont un minimum. **Le budget du premier mois vous demandera un effort financier allant jusqu'à 1800 €** (dépôt de garantie, assurance, adhésion à une mutuelle...).

### ACTIVITE REMUNERE

L'étudiant qui souhaite exercer une activité rémunérée à temps partiel (max 20h/semaine) doit obtenir une autorisation provisoire de travail (APT), exception faite des ressortissants de l'Espace Economique Européen, d'Algérie, d'Andorre, du Gabon, de Monaco et du Togo.

Les étudiants étrangers peuvent solliciter une autorisation provisoire de travail dès leur 1ère année en France.

La demande se fait à la Direction départementale du Travail et de l'Emploi  
Service de la main d'œuvre étrangère  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30  
615 boulevard d'Antigone 34064 Montpellier  
(00) 33 4 67 22 88 67 - Fax : (00) 33 4 67 22 88 68

### BUDGET MENSUEL

Ce budget mensuel approximatif vaut pour un étudiant célibataire **ne logeant pas en cité universitaire**, c'est à dire pour le plus grand nombre.

Loyer (charges comprises)	350 €
Restauration	230 €
Transports	31 €
Fournitures universitaires	45 €
Culture	45 €
Loisirs	31 €
Entretien	31 €

**TOTAL 763 €**

**Se loger à Montpellier n'est pas simple !** Depuis quelques années, la pénurie de logement, dans le secteur privé comme dans le secteur public est un réel problème. Il faut donc s'armer de patience, être organisé et **disposer des moyens financiers rappelés en P.6 (prévoir 350 € minimum pour un logement privé).**

**Attention**, il faut également disposer d'une somme d'argent suffisante pour s'héberger temporairement au début et payer les frais inhérents à toute recherche de logement (dépôt de garantie, frais d'agence, caution ...cf budget).

### L'OFFRE PUBLIQUE DU CROUS

Le service accueil des étudiants internationaux du CROUS propose des hébergements en cités ou en résidences universitaires (loyer d'une chambre en cité : 122,40 €).

**Attention**, pour le cas 4, vous devrez fournir un **"cautionnement solidaire"** : **c'est une personne qui réside et travaille en France, qui se porte garante pour vous en s'engageant à régler les sommes que vous n'auriez éventuellement pas payées au CROUS.**

1. Vous êtes boursier(e) du gouvernement français ou de votre gouvernement géré par les services du CROUS

Votre hébergement sera assuré par le CROUS de Montpellier à votre arrivée

2. Vous êtes boursier(e) du gouvernement français ou de votre gouvernement géré par les services d'EGIDE

Vous demanderez un hébergement auprès d'EGIDE

3. Vous êtes inscrit (ou allez vous inscrire) dans une université ou une école de Montpellier dans le cadre d'un programme d'échange inter universitaire

Vous demanderez un hébergement auprès du service des relations internationales de l'établissement qui va vous accueillir

4.

Vous n'êtes dans aucun des cas de figure précédents  
Vous **avez moins de 28 ans** au 1er octobre de l'année d'inscription

- vous vous inscrivez en Master, Doctorat (voir réforme en cours p.2)  
- vous intégrez une Grande Ecole, une Classe Préparatoire, l'IUT, une Section de Technicien Supérieur.

Vous retirerez, à votre arrivée, un dossier d'hébergement auprès du service accueil des étudiants internationaux du CROUS  
2 rue Monteil 34 033 Montpellier  
Tram arrêt Boutonnet  
Ouvert du lundi au vendredi de 13h à 16h  
J (00) 33 4 67 41 50 38 - Fax : (00) 33 4 67 41 50 29  
Date limite : 29 octobre 2004

**Même si vous faites partie de l'un de ces cas de figure, aucune garantie de chambre ne pourra vous être donnée en raison du nombre limité de chambres disponibles, surtout en cas d'arrivée tardive. Dans tous les autres cas, vous ne pourrez pas obtenir de chambres au CROUS.**



### HEBERGEMENT TEMPORAIRE

#### **Auberge de jeunesse**

11,20 € la nuit, petit déjeuner compris.  
Réservation possible depuis l'étranger.  
Impasse de la Petite Corraterie - 34000 Montpellier  
(00) 33 4 67 60 32 22 - Fax : (00) 33 4 67 60 32 30

#### **Hôtels avec chambres à moins de 25 €**

(liste non exhaustive)

Saint Charles, 21 rue Bonnard  
(00) 33 4 67 63 14 12  
Les Fauvettes, 8 rue Bonnard  
(00) 33 4 67 63 17 60  
Le Majestic, 4 rue du Cheval Blanc  
(00) 33 4 67 66 26 85  
Abysses, 13 rue général Campredon  
(00) 33 4 67 92 39 05  
Plantade, 10 rue Plantade  
(00) 33 4 67 92 61 45

#### **Guide des hôtels à l'office de tourisme**

Esplanade Comédie 34000 Montpellier  
(00) 33 4 67 60 60 60 - Fax : (00) 33 4 67 60 60 61

### LOGEMENT DANS LE PRIVE

Plusieurs solutions s'offrent à vous : résidences services, foyers, familles d'accueil, agences immobilières ou hôtels. Certaines institutions (CROUS, CRIJ, Espace Montpellier jeunesse...) proposent également des offres de logement chez les particuliers. Pour obtenir des renseignements plus détaillés, adressez-vous à l'un de ces organismes (cf p.5).

⇒ **Attention** : vous devrez fournir un **"cautionnement solidaire"** : c'est une personne qui réside et travaille en France, qui **se porte garant pour vous** en s'engageant à régler les sommes que vous n'auriez éventuellement pas payées.

### ESPACE LOGEMENT ETUDIANT

D'août à novembre, vous y trouverez tous les services dont vous avez besoin pour l'installation dans votre logement : offre de logement, électricité, télécom, assurances ...  
Le Corum, salon du Belvédère  
Esplanade Charles de Gaulle 34 000 Montpellier  
[www.espace-etudiant.com](http://www.espace-etudiant.com)

### AIDES AU LOGEMENT

Les APL ou ALS sont des aides financières au logement versées par la Caisse d'Allocations Familiales dont les montants varient de 15 à 168 €. La demande de dossier s'effectue par saisie informatique sur [www.montpellier.caf.fr](http://www.montpellier.caf.fr)

Après la saisie du dossier, vous devez imprimer le formulaire et le renvoyer à la CAF accompagné de l'attestation de loyer remise par votre logeur avec les pièces justificatives suivantes :

- pour les étudiants de l'EEE : une photocopie du passeport ou de la carte d'identité,
- Pour les autres, la photocopie de la carte de séjour,
- Pour les étudiants boursiers : une attestation de bourse,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal. Vous devez avoir un compte en France.

CAF  
8 rue Chaptal 34943 Montpellier cedex  
Antenne étudiante  
Avenue de la Pompignane 34000 Montpellier

### AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE

#### **Ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou du Québec :**

Vous devez vous munir de l'un de ces documents :

- l'imprimé E 106, 111, 121, 128 ou 401 Q  
102 bis délivré par l'équivalent de la  
Sécurité Sociale de votre pays d'origine et  
d'une durée couvrant l'année universitaire  
(vos remboursements s'effectueront le  
matin à la Caisse Primaire d'Assurance  
Maladie de Montpellier au service des  
conventions internationales).

- une attestation d'une assurance privée  
d'une durée couvrant tout le séjour (en  
français, sans exclusion et sans plafond de  
remboursement).

**Autres étudiants de moins de 28 ans**  
(selon les études, recul possible de limite  
d'âge de 1 à 4 ans) : affiliation obligatoire  
au régime étudiant de sécurité sociale  
coût : 177 € (exonération pour les boursiers  
du gouvernement français).

**Si vous avez plus de 28 ans** vous ne pouvez pas adhérer à la sécurité sociale étudiante. Renseignez-vous : selon les cas, maintien des droits ou prise en charge par la Couverture Maladie Universelle (après 3 mois de résidence en France).

Les 2 organismes qui gèrent la sécurité sociale étudiante sont :

#### **LMDE, La Mutuelle des Etudiants**

4 rue Jules Ferry (gare SNCF)  
Ouverture de 10h à 18h et  
permanence à l' Université Paul Valéry  
(Maison de l'Etudiant)  
J(00) 33 8 10 60 06 01  
[www.lmde.fr](http://www.lmde.fr)

#### **MEP, La Mutuelle des Étudiants de Provence**

20 avenue docteur Pezet  
Ouverture du lundi au vendredi  
de 10h30 à 16h30  
J(00) 33 4 67 04 51 50

3 place de la Canourgue  
Ouverture du lundi au vendredi  
de 10 h30 à 16 h30  
J(00) 33 4 67 66 06 50  
[www.mep.fr](http://www.mep.fr)

### MUTUELLES COMPLEMENTAIRES

L'adhésion à une mutuelle est facultative mais elle est vivement conseillée car la Sécurité Sociale ne rembourse qu'une partie des frais médicaux.

Coût : de 60 € à 280 € selon la mutuelle et le taux de couverture.

### MEDECINE PREVENTIVE

Des équipes socioprofessionnelles (médecins et infirmières) sont réparties dans les Universités et certaines UFR. Adressez-vous à votre université pour pouvoir les rencontrer.

## PROCEDURE D'ADMISSION PREALABLE DES ETUDIANTS ETRANGERS INSCRITS EN LICENCE (L1)

Entre le **1er décembre et le 15 janvier** précédant la rentrée universitaire, retirez le formulaire de demande d'admission préalable (DAP) dans les services culturels des ambassades de France ou sur internet [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

**Avant le 1er février**, retournez la DAP au service culturel de l'ambassade de France de votre pays. Un récépissé vous sera remis.

**Dans le courant du mois de février** : une convocation aux tests d'évaluation linguistique vous sera adressée.

**A partir du 15 avril**, la première université vous fera connaître sa réponse, indiquant la note obtenue au test de langue. Si elle est négative, votre dossier est transmis à la deuxième université.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site de l'Université dans laquelle vous souhaitez vous inscrire ou consulter le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

**Pour les autres niveaux d'études s'adresser directement aux établissements.**

## REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES UNIVERSITES

Les études supérieures à Montpellier sont organisées autour de trois grands secteurs géographiques.

### Le Nord

Avec les campus de l'université Montpellier II (Sciences, Ecole de chimie, IUT), de l'université Montpellier III Paul Valéry (Lettres), le complexe international Agropolis, L' école d'architecture, ainsi que certaines filières de l'université Montpellier I : Hôpitaux, Odontologie, Pharmacie, Sport.

### Le Centre

Avec le Droit, le premier cycle de Médecine (université Montpellier I), l'Ecole des Beaux Arts, le Conservatoire de Musique.

### Le sud

Avec le campus de Richter de l'université Montpellier I (Sciences économiques, Gestion, AES).

**Vous ne venez pas dans le cadre  
d'un programme d'échanges,  
veuillez contacter**

**Vous venez dans le cadre  
d'un programme d'échanges,  
veuillez contacter**

**Université Montpellier I**

[www.univ-montp1.fr](http://www.univ-montp1.fr)

Service des Relations Internationales  
5, boulevard Henri IV BP 1017  
34 006 Montpellier cedex 1

☎(00) 33 4 67 41 74 32  
sri@univ-montp1.fr



**Université Montpellier I**

[www.univ-montp1.fr](http://www.univ-montp1.fr)

Service des Relations Internationales  
5, boulevard Henri IV BP 1017  
34 006 Montpellier cedex 1

☎(00) 33 4 67 41 74 32  
sri@univ-montp1.fr

**Université Montpellier II**

[www.univ-montp2.fr](http://www.univ-montp2.fr)

Service des Relations  
Européennes et Internationales  
Bureau des étudiants étrangers

Place Eugène Bataillon  
34 095 montpellier cedex 05

☎(00) 33 4 67 14 30 26  
etrangers@univ-montp2.fr



**Université Montpellier II**

[www.univ-montp2.fr](http://www.univ-montp2.fr)

Service des Relations  
Européennes et Internationales  
Place Eugène Bataillon

34 095 montpellier cedex 05  
☎(00) 33 4 67 14 30 46

relint@univ-montp2.fr

**Université Montpellier III**

[www.univ-montp3.fr/ri/index.html](http://www.univ-montp3.fr/ri/index.html)

Service des Relations Internationales  
Bureau de la scolarité  
des étudiants internationaux

Route de Mende  
34 199 Montpellier cedex 5

☎(00) 33 4 67 14 21 31  
info.ri@univ-montp3.fr

Université Paul Valéry



Montpellier III

Arts, Lettres, Langues  
Sciences Humaines et Sociales

**Université Montpellier III**

[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)

Service des Relations Internationales  
Bureau des étudiants en mobilité  
Route de Mende

34 199 Montpellier cedex 5

☎(00) 33 4 67 14 20 95  
socrates@univ-montp3.fr

Autres mobilités :

☎(00) 33 4 67 14 26 84

**Pour tout renseignement sur la vie pratique**



Pôle Universitaire Européen  
de Montpellier  
et du Languedoc-Roussillon

**Pôle Universitaire Européen**

**de Montpellier et du Languedoc-Roussillon**

163 rue Auguste Broussonnet 34 090 Montpellier  
Tram arrêt Albert 1er

☎(00) 33 4 67 41 67 87 - Fax : (00) 33 4 67 41 93 34  
accueil@poluniv.univ-montp2.fr

[www.poluniv-mpl.fr](http://www.poluniv-mpl.fr)



**CROUS**  
Montpellier

**CROUS**

Service Accueil des Etudiants Internationaux

2 rue Monteil 34 033 Montpellier cedex 1

Tram arrêt Boutonnet

☎(00) 33 4 67 41 50 38 - Fax : (00) 33 4 67 41 50 29

[www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

international@crous-montpellier.fr